



Démission nourrice solde tout compte

Par Lana27

Bonjour,

Ma nourrice a décidé de démissionner.

Elle était en cdi depuis juillet 2016.

Je suis perdu au niveau du solde tout compte, j'ai peur de faire des erreurs.

Elle devait reprendre après le confinement, elle n'a pas travaillé au mois d'avril.

Elle m'a téléphoné pour me dire qu'elle ne voulait plus aller chercher mon fils à l'école à cause du covid, donc m'a dit qu'elle démissionnerait sans préavis (avec mon accord).

Les cp sont à jour.

Quelles indemnités vais-je devoir lui payer svp?

Merci de vos réponses